

acte publié le 20.07.2023

7. Finances locales

7.10 – Divers

N°163- 2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DECISION DU MAIRE

### **Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport et du Département de l'Eure pour la création d'un parcours sportif connecté et personnalisé**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

**VU** la décision 124-2023 sollicitant une demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport.

**Considérant** qu'il faut favoriser le maillage de l'offre en services et équipements pour en garantir l'accès à tous ;

**Considérant** qu'il faut favoriser la pratique sportive et les activités de loisirs ;

**Considérant** que la mise en place d'un parcours sportif connecté et personnalisé favorisera la pratique sportive ;

**Considérant** que le premier plan de financement prévisionnel prévoyait seulement l'agence nationale du sport ;

**Considérant** que le département de l'Eure soutient également les équipements sportifs de proximité ;

**Considérant** que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel - création d'un parcours sportif connecté et personnalisé			
Dépenses		Recettes	
Droit d'entrée	5 000,00 €	Agence nationale du sport	29 700,00 €
Parcours QR Code (15 thématiques sur 5 niveaux)	40 000,00 €	Département de l'Eure	9 900,00 €
Tableau de bord de suivi, animation, communication	4 500,00 €	Ville de Pont-Audemer	9 900,00 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>49 500,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>49 500,00 €</b>

**DECIDE** de solliciter les aides financières auprès de l'agence nationale du sport et du département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible pour la création d'un parcours sportif connecté et personnalisé.

Fait à Pont-Audemer, le 20 juillet 2023

le Maire de Pont-Audemer



  
Alexis DARMOIS